



ARRÊTE DU MAIRE

N°068/PER069

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Maire de Buzet-sur-Tarn,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRÊTE

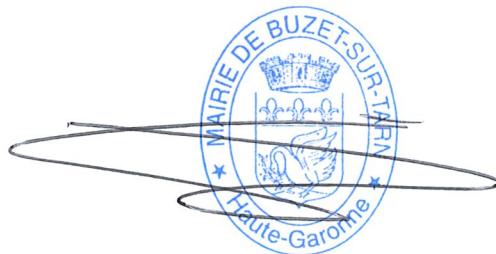
ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM – PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CALM Kevine	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	19/06/2025

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Buzet-sur-Tarn, le 13 Novembre 2025

Le Maire, Gilles JOVIADO



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>